

PARCOURS “TRI ET VALORISATION DES BIODÉCHETS EN TOURISME” - 2024 / 2025 - *Seconde phase d’accompagnement*

**INSCRIPTIONS POSSIBLES
JUSQU’AU 1ER OCTOBRE 2024 !**

POURQUOI ?

Depuis le 1er janvier 2024, tout producteur de biodéchets a l’obligation de trier à la source et valoriser les déchets organiques produits par son activité. Cela concerne notamment les professionnels du tourisme des trois filières. Les bénéfices de la gestion des biodéchets sont variés :

- Pour l’entreprise : réduction de la poubelle grise, maîtrise des coûts, image de l’établissement, sensibilisation et pédagogie, valorisation du travail des équipes...
- Pour l’environnement : des sols en meilleur santé (compostage), moins de gaz à effet de serre lors de l’utilisation du bio gaz (méthanisation) et moins de déchets enfouis ou incinérés...

QUEL OBJECTIF ?



100 professionnels accompagnés membres des 3 filières UNAT NA, UMIHNA, NAHPA (possibilité de devenir membre pour être éligible).

QUEL PÉRIMÈTRE ?

Région Nouvelle-Aquitaine

QUEL COÛT ?

Reste à charge part professionnels de 40% sur l’ensemble du parcours.

QUEL ENGAGEMENT ?

Un acte d’engagement sur tout le parcours sera signé entre les professionnels bénéficiaires et l’Interfilière.

QUEL CALENDRIER ?

Automne 2024 à août 2025

QUEL TYPE DE PARCOURS ?

Le cycle d’accompagnement complet correspond à un parcours suivi par les professionnels du tourisme membres des filières, comprenant quatre grandes étapes :

- **ETAPE 1 :** Deux actions de sensibilisation - format à distance (“Réduire le gaspillage alimentaire” animé par le CREPAQ, “Gestion des biodéchets en tourisme” animé par le RCCNA), outils et ressources
- **ETAPE 2 :** Étude de faisabilité, comprenant un diagnostic de la production de biodéchets
- **ETAPE 3 :** Accompagnement pour la mise en œuvre des préconisations (**compostage sur site, compostage mutualisé ou préparation à la collecte**), formation (via votre OPCO) et aide à l’investissement
- **ETAPE 4 :** Restitution collective et valorisation de la démarche

Votre candidature est recevable si :

- Vous êtes adhérent à l’une des trois filières ;
- Le gisement annuel de biodéchets au sein de votre structure est inférieur ou égal à 5 tonnes ;
- Vous inscrivez un seul établissement par candidature ;
- Vous vous engagez sur l’ensemble du parcours.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Mme Andrea PEDERSEN, Référente du parcours

✉ interfiliere.na@gmail.com
☎ **07 61 06 72 91**

LIEN DE PRE-INSCRIPTION POUR PARTICIPER À L’ACCOMPAGNEMENT

Un projet porté par l’Interfilière de tourisme Durable en Nouvelle-Aquitaine et rendu possible grâce à ses partenaires